



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N°	01	02 .04	26
----	----	--------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 51
Nombre de
conseillers en
exercice : 51

Date de
convocation :
27 mars 2026

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-six, le deux avril à dix-neuf heures, les Membres du Conseil de communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 27/03/2026 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaient présents : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BEAUPIED Laurent, BINON Gabriel, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, BORDE Philippe, BOUR Patrice, BOURLIER Brigitte, BOUSSEL Eric, BREVOT Benoît, CAILLET Laurence, COCHARD Elodie, COLLINET-VOYARD Christine, DANGIN Anita, DE AMARAL Kévin, ERARD Carine, ERARD Claudine, FOURRIER Sébastien, GAGNANT Thomas, GENTILHOMME Quentin, GEOFFROY Mikaël, HACKEL Claude, HENQUINBRANT Olivier, HUBAIL Claudine, JOBERT Didier, LEGER Walter, LEMOINE Pascal, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, MONNE Carmen, NOBLOT Christophe, PINTO Hugo, PIOT Bernard, RENARD Régis, RONDELET Guillaume, ROSSELLE Jean-Luc, ROUSSEL Véronique, SCHREINER Jean-Baptiste, SLANGEN Eric, VAIRELLES Virginie, VARENNES Fabien, VERGEOT Denis, WOJTYNA Lucienne, YOT Olivier

Mandat de procuration : DANISKAN Serkan pouvoir donné à PINTO Hugo, DECHANET Marie-José pouvoir donné à WOJTYNA Lucienne, PROVIN Emmanuel pouvoir donné à VERGEOT Denis

Absents : LELUBRE David

Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....47
Absents ayant donné mandat de procuration.....3
Absents.....1
Votants.....50

1) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 11 DECEMBRE 2025

Pour : 41	Contre : 0	Abstention : 9	Non participant : 0
	aucun	BOURLIER Brigitte, BREVOT Benoît, COLLINET- VOYARD Christine, GENTILHOMME Quentin, LEMOINE Pascal, MONNE Carmen, VERGEOT Denis, VERGEOT Denis pour PROVIN Emmanuel, ROUSSEL Véronique	aucun

Rapporteur : Monsieur Philippe BORDE

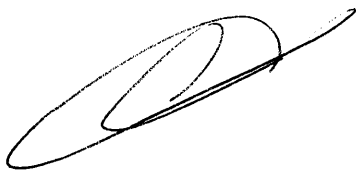
Selon l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales nouvellement modifié, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante, et signé par le Président et le ou les secrétaires.

Après avoir entendu, l'exposé du Président, le Conseil de Communauté, à la majorité de 41 voix POUR et 9 ABSTENTIONS (BOURLIER Brigitte, BREVOT Benoît, COLLINET-VOYARD Christine, GENTILHOMME Quentin, LEMOINE Pascal, MONNE Carmen, VERGEOT Denis, VERGEOT Denis pour PROVIN Emmanuel, ROUSSEL Véronique) :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la réunion de Conseil de Communauté en date du 11 décembre 2025

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,



Monsieur LEGER Walter

Pour extrait conforme,
Affiché le 3 avril 2026

Philippe BORDE,

Président

